



Deloitte.

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE
SANAD**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

Deloitte.

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C - Tour Ivoire 3 - 3ème
étage.
La Marina - Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société

SANAD
181, Boulevard d'Anfa
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Le Président du Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Convention de prêts et avances de trésorerie entre la compagnie SANAD et la société LES TOURS BALZAC S.A. (convention non écrite)

Nature de la convention : Convention de prêts et avances de trésorerie consentis par la compagnie SANAD à la société LES TOURS BALZAC S.A.

Administrateurs en commun : Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH et Madame Fatima Zahra BENSALAH.

Modalités de la convention :

Société bénéficiaire	Montants encaissés TTC en 2019 (KMAD)	Solde au 31 décembre 2019 (KMAD)	Taux de rémunération	Produits comptabilisés en 2019 (KMAD)
Société Les TOURS BALZAC	8 000	3 361	5,27%	493

2.2 Convention de prêts et avances de trésorerie conclue entre la compagnie SANAD et la compagnie ATLANTA (convention écrite)

Nature de la convention : Les deux sociétés acceptent de mettre en commun l'ensemble de leurs disponibilités. Tout montant ainsi avancé ou reçu par l'une des parties sera inscrit, selon les cas, au crédit ou au débit du compte courant ouvert au nom de l'autre partie dans les livres de la société concernée.

Administrateurs en commun : Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH, Mme Fatima-Zahra BENSALAH, Monsieur Karim CHIOUAR, Monsieur Sellam SEKKAT et la Caisse de Dépôt et de Gestion sont administrateurs des sociétés SANAD S.A. et ATLANTA .S.A.

Date de la convention : 31^{er} juillet 2012.

Produits ou charges comptabilisés au titre de l'exercice 2019 : Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2019.

Montants encaissés/décaissés durant l'exercice 2019 : Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2019.

2.3 Convention de prêts et avances de trésorerie conclue entre la compagnie SANAD et la Société Immobilière SANAD S.A. (convention écrite)

Nature de la convention : Convention de prêts et avances de trésorerie consentis par la compagnie SANAD à la Société Immobilière SANAD S.A.

Administrateurs en commun : Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH.

Date de la convention : 1^{er} septembre 2012.

Modalités de la convention :

Société bénéficiaire	Montants décaissés en 2019 (KMAD)	Solde au 31 décembre 2019 (KMAD)	Taux de rémunération	Charges comptabilisées en 2019 (KMAD)
Société Immobilière SANAD	500	30 195	5,27%	1 729

2.4 Convention d'assistance conclue centre la compagnie SANAD et la société HOLMARCOM S.A. (convention écrite)

Nature de la convention : Convention d'assistance, de contrôle, de participation aux réunions et de frais et charges engagés par la société HOLMARCOM S.A. pour le compte de la compagnie SANAD.

Administrateurs en commun : M. Mohamed Hassan BENSALAH et Mme Fatima-Zahra BENSALAH, administrateurs des sociétés HOLMARCOM S.A. et SANAD S.A., M. Karim CHIOUAR administrateur de la société SANAD S.A. et directeur général délégué de la société HOLMARCOM S.A.

Conditions de rémunération : 1,15% hors taxes du montant des primes émises.

Charges comptabilisées par SANAD en 2019 : KMAD 29.705 taxes comprises.

Montant décaissé par SANAD en 2019 : 49 856 KMAD.

2.5 Convention d'avance en compte courant conclue entre la compagnie SANAD et la société HOLMARCOM S.A. (convention écrite)

Nature de la convention : Les deux sociétés acceptent de mettre à disposition leurs disponibilités mutuelles. Tout montant ainsi avancé ou reçu par l'une ou l'autre des parties sera inscrit, selon les cas, au crédit ou au débit du compte courant ouvert au nom de l'autre partie dans les livres de la société concernée.

Administrateurs en commun : M. Mohamed Hassan BENSALAH et Mme Fatima-Zahra BENSALAH, administrateurs des sociétés HOLMARCOM S.A. et SANAD S.A., M. Karim CHIOUAR administrateur de la société SANAD S.A. et directeur général délégué de la société HOLMARCOM S.A.

Date de la convention : Cette convention a été signée le 2 janvier 2014. Elle est valable pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Produits ou charges comptabilisés au titre de l'exercice 2019 : Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2019.

Montants encaissés/décaissés durant l'exercice 2019 : Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2019.

Casablanca, le 25 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG


Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

DELOITTE AUDIT


Sakina BENSOUA-KORACHI
Associée